



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 11 DECEMBRE 2023 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Véronique CLEVY, Claudette ABBE-DAVOINE, Lynda VANDELANOITTE, Alain DELACHAT, Patrice BIBIER-COCATRIX, Monique RACT, Bernard SEJALON, Gabriel GRANDJACQUES, Nadine CHAMBEL.

Services municipaux : Laurent CLAUDEL, Léa SERRES, Cassandre DEWINTRE, Emma LEGRAND, Stéphanie GUIBERT, Circé LEFEBVRE, Marc SIROP, Christophe PERRAUDIN.

Excusés : Marie-Christine DAYVE, Julien AUFORT, Lionel CANON.

Après avoir remercié l'assemblée, Monsieur le Maire fait la présentation des célébrations des 50 ans de l'association des Communes de Saint Nicolas et de Saint Gervais, créant une Commune nouvelle en 1974. Pour célébrer ce rapprochement, une cérémonie se tiendra le 29 décembre à 18 h à Saint Nicolas et le 30 décembre à 18 h à Saint Gervais. Un hommage sera rendu à Monsieur LAINE par la pose d'une plaque mémorielle sur le télésiège du chef-lieu. La mémoire de Monsieur FERRERO sera quant à elle mise en avant dans un deuxième temps aux Chattrix.

La barrière d'accès au Plateau de la Croix sera mise en service pour les vacances de Noël. Les codes vont être diffusés rapidement aux bénéficiaires et il est rappelé la nécessité de ne pas les divulguer à des tierces personnes n'ayant pas d'autorisation de circuler sur cette route.

L'entretien des ruisseaux est à la charge des propriétaires des parcelles riveraines des cours d'eau. Les assurances prises par chaque propriétaire doivent prendre en charge les risques sur les forêts et les cours d'eau en cas de crues. La Commune ne fait que rétablir la sécurité publique lors d'épisodes violents, mais ne porte pas de responsabilité dans l'entretien des parcelles privées. Les embâcles sont le plus souvent l'origine des débordements constatés. Il est donc important d'entretenir les parcelles boisées.

Les effectifs des écoles du Gollet et de Saint Nicolas sont fragiles. Sur le regroupement pédagogique il manque 4 élèves à ce jour pour éviter une fermeture. Le maintien des deux classes n'est pas assuré à l'heure actuelle pour la rentrée de septembre 2024.

En lien avec les socio-professionnels et les remontées mécaniques, le schéma d'ouverture de la station au printemps 2024 a été modifié pour proposer un mois d'avril avec des activités hors ski. Il s'agit là à la fois de s'adapter aux travaux de démolition du DMC à compter du 1^{er} avril 2024 et de tester de nouvelles modalités de mise en tourisme.

L'ascenseur Valléen, dénommé le Valléen, sera mis en service sur la fin du premier semestre 2024, l'ascenseur des thermes sera livré pour fin mars 2024. Ces travaux de construction de solutions de mobilités en montagne se poursuivront en 2025 par le remplacement du télésiège à pinces fixes du chef-lieu. La solution technique est en cours d'analyse par la société STBMA délégataire du domaine skiable.

Ces appareils seront connectés par un service de transport ouvert à l'année et non plus à la saison. Le maillage de tous les opérateurs (Facilibus, Montenbus, lignes LHSA, trains) amplifiera les solutions de mobilités décarbonées pour la population.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

La scénographie des musées de Hautetour et de Saint Nicolas sera revue. Les œuvres d'art sacré pourraient être délocalisées à l'étage dans la salle des colporteurs dans l'objectif d'ouvrir une salle d'exposition temporaire en rez-de-chaussée. Des remerciements sont adressés aux bénévoles qui permettent le maintien en fonctionnement du musée de Saint Nicolas. Le changement de nom du musée est aussi à l'étude. Monsieur le Maire suggère la dénomination du musée des colporteurs.

Le remplissage de l'abreuvoir de Véroce est toujours dysfonctionnel. L'assemblée fait état d'un défaut d'amorçage. Il est demandé à ce que les services techniques étudient cette piste rapidement.

L'assemblée précise que la fontaine qui a été installée au lieu-dit la Grenette est cachée derrière un panneau de signalisation. Il est demandé aux services techniques de déplacer cet ouvrage pour le rendre visible par les visiteurs.

L'assemblée fait état du positionnement de la table d'orientation qui gagnerait à se situer vers les tables de pique-nique plutôt qu'à l'arrière du stationnement des véhicules. Il est demandé aux services techniques de proposer un déplacement de cette table d'orientation.

L'assemblée évoque un point sans éclairage vers le Mont-Joly et l'intérêt de corriger cette situation. Il est demandé aux services techniques de fournir le schéma de câblage du secteur pour vérifier la faisabilité d'une pose d'un candélabre.

Au 1^{er} janvier 2024, une obligation de traitement des biodéchets s'impose à tous. La CCPMB mettra en œuvre, sur les points de tri sélectif, des composteurs et un personnel (maître composteur), qui aura pour mission de gérer la maturité des compostages. En parallèle pour fiabiliser les tournées des camions de collecte, des sondes seront posées dans les bacs d'ordures ménagères.

Il est demandé après échange avec l'assemblée de placer le passage piétons sur le ralentisseur nouvellement construit. A la demande des membres présents, il sera étudié la possibilité de créer un espace peint comme à Saint Gervais. Monsieur le Maire précise que cette mise en peinture ne pourra se faire qu'après avis formel de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les travaux de reprise de la toiture de la garderie du Plateau de la Croix incluront l'installation d'une isolation. Ces travaux seront mis en œuvre en 2024.

Le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 18 février 2024 et 15 agents recenseurs ont été missionnés. Sur Saint Nicolas ce seront Joël CHEVALIER et Jean Marie DURINDEL qui se chargeront de ce contact avec les habitants. La complétude des documents pourra se faire par internet ou par renvoi du dossier papier en mairie.

Le prolongement du Tramway du Mont-Blanc devrait être livré en 2025, l'espace recueil sous le refuge du Nid d'Aigle sera réalisé par la suite. La vente par la Commune des espaces nécessaires à ces constructions servira au financement de l'appareil du chef-lieu.



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX